

CONTRAT 1088
N/REF : 5/07/2026 0H06 C:001526 I:00915
V/REF : Contrat N°001088 du 10/01/2023

BELLA VITA
La Casa
29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES

IMMEUBLE : 29 LECLERC
29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES

Rennes, le 30 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 29 - MR JUHERE 07 86 65 49 99
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. V. JUHERE

INTERVENTION DU 23/07/2026 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE 1M3
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
6 FOIS PAR AN

CURAGE RESEAU EAUX USÉES AVEC DIFFERENTS REGARDS DANS LA CAVE
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
3 FOIS PAR AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 6 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHT\text{-}rev2'}{ICHT\text{-}rev2})$$
 identifiant 001565183

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.

ICTH-rev2 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICTH-rev2' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2026

Prix de base du contrat : 1050,00

Indice ICTH-rev2(IME) Mois de l'indice de base : 10/2022 Valeur : 132,3
Mois de l'indice de révision : 01/2026 Valeur : 147,2

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 6	Entretien de bac(s) a graisse	6/AN	951,61	158,60
1/ 3	Entretien des réseaux EU	3/AN	196,88	65,62

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	M3 de déchets traités		63,44	63,44

TOTAL H.T. 287,66

T.V.A. a 20,00% 57,53

TOTAL T.T.C.En EURO 345,19

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.